



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.6/1996/NGO/2 20 février 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME Quarantième session 11-22 mars 1996 Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Soroptimist International, Zonta International: organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, catégorie I; le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies (CIPAT), le Centre italien de solidarité, l'Internationale socialiste des femmes, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses: organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, catégorie II; et International Inner Wheel et la Table ronde internationale pour le développement de l'orientation: organisations non gouvernementales inscrites sur la liste (des organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social)

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 29 et 30 de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 23 mai 1968.

* * *

Participation à part entière des femmes aux structures du pouvoir et à la prise de décisions

Dans l'esprit du rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Programme d'action qui ont été adoptés, les organisations non gouvernementales énumérées ci-dessus,

* E/CN.6/1996/1.

96-03912 (F) 260296 260296

- 1. Demandent aux gouvernements de s'engager à veiller à ce que les hommes et les femmes soient équitablement représentés au sein de toutes les délégations gouvernementales participant à des conférences, réunions, réunions de groupes d'experts et missions d'enquête à l'échelon international;
- 2. Demandent également que des représentants des organisations non gouvernementales fassent partie des délégations gouvernementales prenant part aux réunions susmentionnées.
